

Économie

## Au procès Proglío, le bal des avocats

Au procès de l'ex-patron d'EDF, les plus grands avocats parisiens se sont succédé à la barre en invoquant mille et un incidents. Histoire de se chauffer la voix.

Par Romain Gubert

Publié le 22/05/2024 à 15h29



L'ancien PDG d'EDF Henri Proglío arrive au tribunal correctionnel de Paris, le 21 mai 2024, pour l'ouverture de son procès pour des soupçons de favoritisme. © Poitout Florian / Poitout Florian/ABACA

Temps de lecture : 4 min

[Ajouter à mes favoris](#)

[Google News](#)

[3 Commenter](#)

[Partager](#)

Ce qui est amusant dans les audiences au tribunal judiciaire de Paris, c'est la succession d'affaires qui s'entrechoquent. Ce mardi 21 mai, alors qu'**Henri Proglío** était déjà assis dans les travées du tribunal correctionnel, celui-ci rendait un jugement. Une sombre affaire de corruption. Mais, dans la salle, personne ne semble s'intéresser aux deux prévenus, dont l'un porte un jean et l'autre un costume trop large. Il y a tant de têtes connues dans la salle que ces deux délinquants en col blanc, dont l'affaire n'a pas fait trois lignes dans les journaux, sont presque comme snobés.

## LA NEWSLETTER ÉCONOMIE

*Tous les jeudis à 17h*

Recevez le meilleur de l'actualité économique.

En vous inscrivant, vous acceptez les [conditions générales d'utilisations](#) et notre [politique de confidentialité](#).

Lecture faite du jugement par le président, ils échappent de justesse à la prison ferme mais seront assignés à résidence et tous deux devront porter un bracelet électronique pendant une année. Leurs biens immobiliers sont saisis. Et notamment une villa à Saint-Raphaël ainsi qu'une parcelle de terrain dans une chic ville de banlieue parisienne, fruit de leurs larcins.

### Favoritisme

La salle d'audience est comble. Mais ce n'est donc pas pour cette « petite » affaire que les plus grands avocats parisiens sont présents. Mais pour Henri Proglío et pour les prestigieux consultants dont il a loué les services pendant sa présidence à EDF (2009-2014).

---

À lire aussi : **P.** Henri Proglia, un homme en colère

---

C'est la Cour des comptes, en épluchant les comptes de l'entreprise publique, qui a levé le lièvre voici plusieurs années. Ses investigations, puis celle de la brigade financière et du Parquet national financier valent aujourd'hui un procès à celui qui a aussi dirigé Veolia entre 2000 et 2009 pour « favoritisme », un délit passible de deux ans de prison et 200 000 euros d'amende. Pendant son mandat à la tête d'EDF, Proglia a en effet embauché 44 consultants pour une facture salée : plus de 20 millions d'euros. A-t-il respecté les procédures internes de l'entreprise publique ? C'est ce que la cour devra trancher.

## Who's Who

Si, au final, seule une dizaine de prestataires doivent être jugés (ceux qui ont bénéficié des plus gros émoluments, d'autres ayant choisi de plaider coupable et ont donc déjà été condamnés), le catalogue de ces consultants est une sorte de Who's Who qui en dit long sur l'étendue du réseau de l'ancien PDG d'EDF nommé par Nicolas Sarkozy.

Ce mardi, pourtant, à l'exception de Jean-Marie Messier, qui ne s'est pas déplacé, chacun reste dans son coin. L'ancien PDG de GDF Loïk Le Floch-Prigent, l'ancien journaliste Jean de Belot, l'ancienne conseillère de Jacques Chirac, l'ancien grand maître du Grand Orient Alain Bauer, etc. s'évitent soigneusement. Ce n'est pas l'ambiance des retrouvailles autour d'Henri Proglia, installé au second rang. Pas question d'apparaître comme un clan. Ce sont leurs avocats qui feront front, tous ensemble.

## Ruban rouge et passementerie

Leurs conseils, les stars du barreau, se serrent, eux, en rang d'oignons : Jean Reinhart, Olivier Baratelli, Jean Veil, Jean-Marc Fedida, Jean-Pierre Mignard, Caroline Toby sont là... avec quelques autres dont le patronyme ne déparerait pas dans **le classement des meilleurs cabinets d'avocats réalisé chaque année par *Le Point***.



Les vieilles querelles d'ego, les fâcheries et les procès perdus par les uns et gagnés par les autres semblent enterrés pour l'occasion. Et, malgré les **recommandations du barreau de Paris**, les décorés affichent fièrement leur Légion d'honneur ou l'ordre du Mérite sur leur robe. Mais le plus jaloux est sans contestation possible un avocat du barreau de Milan qui défend un consultant italien (il a touché 4 millions d'honoraires de l'entreprise publique française) et a choisi d'apparaître dans une robe sur laquelle sont cousus plusieurs pompons blancs et éléments de passementerie qui vont et viennent au fil de ses mouvements.

### **Se chauffer la voix**

« Tu sens le compteur des honoraires qui tourne comme jamais », s'amuse un chroniqueur judiciaire. Le temps des plaidoiries n'est pas venu (ce sera dans 15 jours). Mais chacun y va de ses incidents de procédure avec gourmandise. Après tout, il faut se chauffer la voix.

Avant de commencer à défendre son point, l'un d'eux prévient le président qui, derrière ses lunettes carrées, ne laisse échapper ni sourire ni compassion : « J'espère, Monsieur le Président, qu'avec ce dossier et son grand nombre de prévenus mes chers confrères talentueux ne provoqueront pas chez vous d'indigestion. » Réplique du président : « À vous de voir si, lors de ces audiences, vous préférerez le talent ou l'indigestion. »



Mon compte ▾

S'abonner

## Espions

Maître Jean-Marc Fedida entame le bal avec une question préalable de constitutionnalité. Elle est rapidement rejetée. Maître Olivier Baratelli s'enflamme pour son client, une mystérieuse société, Eurotravia, dont il décrit les missions comme dans un polar. « Dans cette société de renseignement, pardon, d'intelligence économique comme on dit, ce sont d'anciens espions, des anciens des services secrets français. Ils espionnaient pour le compte d'EDF pour savoir ce que préparaient ses concurrents. Il ne pouvait pas y avoir d'appel d'offres, ils sont les seuls en France à faire ce genre de travail. »

Un autre conseil demande qu'un prévenu, l'ancien secrétaire général d'EDF, dont l'état de santé est critique, ne soit pas jugé. Un autre vient avec de grands panneaux A3, comme dans les séries télévisées ou un procès aux assises, pour montrer qu'un point de procédure n'a pas été, selon lui, respecté. La prescription, le délai raisonnable pour juger, le caractère « non occulte » des contrats passés sous la présidence EDF d'Henri Proglia..., tout y passe.

À la barre, Henri Proglia n'a prononcé que trois mots pour confirmer son identité. Mais, sur son banc, il grommelle, il secoue la tête pour marquer son désaccord. Contrairement aux avocats, il fait sentir à tout le monde qu'il n'a aucune envie d'être là. Il s'exprimera sur le fond plus tard dans la semaine.

### À ne pas manquer

Le grand déballage explosif de l'ancien patron d'EDF face aux députés